

## **Fonds ALPIC**

Le Fonds ALPIC a pour but d'apporter aux étudiants handicapés une aide financière leur permettant l'achat des appareils nécessaires pour faciliter leurs études dans la mesure où ce matériel n'est pas fourni et financé par d'autres organisations.

Le Fonds peut contribuer, en respectant le principe de subsidiarité, au financement des études proprement dites si la situation financière de l'étudiant est difficile, notamment en raison de son handicap.

Le Fonds peut également financer des déplacements du domicile au lieu d'étude, des travaux de secrétariat, si l'étudiant n'est pas à même de payer ces frais.

Ce Fonds est administré par un comité de 4 à 5 membres désignés par le Rectorat de l'UNIGE.

Pour solliciter le Fonds ALPIC, s'adresser à  
Professeur Yves Flückiger  
Recteur de l'UNIGE  
Uni-Dufour  
24, rue Général-Dufour  
1211 Genève 4

